

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la Mairie le **LUNDI 12 NOVEMBRE 2018** à 19 heures 00.

Membres présents : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD Adjoints, Jean-Claude FLECHEAU Sandrine PARTHENAY, Thierry BERRANGER, Hervé ROUXEL, Ludovic LACORE , conseillers municipaux.

Membre absent : Virginie PELÉ qui donne procuration à Lydie BOUET.

Élection du secrétaire : Lydie BOUET ayant obtenu 9 voix, au scrutin secret, a été désigné pour remplir ces fonctions.

1. Procès-verbal de la précédente séance (01/10/2018).

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

2. PERSONNEL – Tableau des effectifs au 01/01/2019.

M. Rabouan rappelle que le conseil municipal se prononce sur la création ou suppression des postes mais que, seul, le Maire a qualité pour pourvoir ces postes.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

3. CCALS – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau public d'assainissement collectif – Exercice 2017.

M. Rabouan rappelle que cette compétence est exercée depuis plusieurs années par la Communauté de Communes, à savoir jusqu'au 31/12/2017 par la CCL (Communauté de Communes du Loir) et depuis le 01/01/2018 par la CCALS (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe). Cornillé-les-Caves doit être le village le plus desservi par l'assainissement collectif et le seul à avoir AEIC comme prestataire. M. Garcia informe qu'un marché d'appel d'offres pour les prestations a été lancé et, qu'à terme, il n'y aura sans doute qu'un prestataire unique (6 actuellement).

Il y a eu peu de changement sur les factures d'assainissement en 2018 mais des modifications se feront progressivement, à priori sur 3 ans, pour lisser tous les tarifs.

Les travaux à venir sur Cornillé-les-Caves sont le changement des baches et peut-être une extension pour la station des Ouches.

M. Garcia rappelle qu'il y aura une priorité pour les travaux de la station de Seiches ; en effet, le PLUi confortant la polarité de Seiches/Corzé, la majorité des constructions nouvelles se fera sur cette commune qui devra donc avoir une station en capacité de réaliser ces branchements.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

4. CCALS – Demande de fonds d concours 2018.

M. Rabouan rappelle que le conseil Communautaire de la CCALS a institué un fonds de concours au profit des communes qui réalisent des travaux d'investissement et de fonctionnement, avec un autofinancement d'au moins 50%. Cette demande se fait en fin d'année.

Pour 2018, la demande de notre commune, s'appuie, en investissement, sur les travaux d'études du confortement des cavités (14 130,00 €) et des travaux de voirie (20 662,00 €) et pour les

dépenses de fonctionnement sur les curages de fossés (17 247,00 €), Le fonds de concours demandé s'élèverait à 21 062.00 €.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

5. SIEML – Fonds de concours pour les opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public.

Chaque fin d'année, le SIEML présente sa demande de fonds de concours pour les interventions sur l'éclairage public.

M. Garcia informe qu'il a assisté à une rencontre très intéressante du SIEML sur les énergies durables mais que cela s'adresse plus aux grosses communes.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

5. CONCOURS DU RECEVEUR PRINCIPAL – Attribution d'indemnités de conseil et de budget.

M. Rabouan rappelle que la décision avait été prise en 2014, pour la durée complète du mandat. En 2017, à l'arrivée du nouveau receveur, il avait été décidé de prendre la décision pour une année seulement et qu'il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur ce sujet.

M. Garcia fait remarquer que les receveurs sont déjà rémunérés pour ce travail et qu'il n'y a peut-être pas lieu d'appliquer un taux de 100 %. M. Rabouan confirme que certaines communes ont choisi de n'appliquer que le taux de 50%, voire parfois 0 ; Le taux de 100 % se justifiait autrefois lorsque les receveurs préparaient le budget des communes, ce qui n'est plus le cas maintenant. Une proposition est faite d'accepter une indemnité au taux de 50% pour une année seulement.

8voix « Pour » 0 voix « contre » 2 « Abstention » (M. Rabouan et M. Rouxel) **ADOPTÉ**

La séance est levée à 19h45.